***Sur papier à entête du partenaire financier, à établir autant de fois que nécessaire***

*L’accord doit être donné définitivement* ***avant le lundi 5 juin 2023,*** *pour permettre la décision*

*de la Région et le recrutement d’un candidat doctorant.*

**Madame Agnès ANDRICQ**

Directrice de la Recherche, de l’Enseignement Supérieur

et des Formations Sanitaires et Sociales

Conseil Régional Hauts-de-France

Siège de Région

151, avenue du Président Hoover

**59555 LILLE CEDEX**

Affaire suivie par :

Mail**:**

**ACCORD DE COFINANCEMENT**

Je soussigné(e), représentant(e) légal(e) *(nom et prénom à préciser)* de *(nom et statut juridique de l’entité à préciser),* atteste de notre accord pour assurer le cofinancement pour la préparation de la ou les thèses intitulées *(sujet, laboratoire et directeur de thèse à indiquer ou joindre un tableau détaillé en annexe).*

La rémunération brute mensuelle par candidat sera de *(montant à préciser)* euros et couvrira la période allant du *(date de début de la gestion du contrat de travail) au (date de fin de la gestion du contrat de travail).*

J’ai bien noté les conditions de financement et d’attribution financière de la Région approuvées par délibération n°2022.01499 du 22 novembre 2022 dont les modalités de versement feront l’objet d’une convention. En application de cette délibération, la rémunération mensuelle minimale des doctorants contractuels de 2044 euros bruts[[1]](#footnote-1) fixée par arrêté ministériel en vigueur constitue la base sur laquelle le montant éligible de l’allocation et son co-financement par la Région à hauteur de 50% sont calculés, pour une durée de 36 mois et en tenant compte du taux de charges patronales qui est spécifique à chaque établissement gestionnaire. Toute modification de la base réglementaire précitée donnera lieu à la prise d’un avenant.

J’atteste par ailleurs :

* Assurer la gestion de l’allocation et à ce titre je m’engage à assurer la responsabilité du contrat de travail,
* Être d’accord pour que la gestion soit assurée par le gestionnaire indiqué dans le dossier,
* Être d’accord pour prendre en charge le différentiel en cas de dépassement du plafond d’intervention régionale,
* Que l’accord de cofinancement est définitif.

Conformément aux termes de la délibération précitée, et dans l’hypothèse où un arrêté modifierait le niveau de rémunération servie au doctorant, la participation régionale sera recalculée. Le cas échéant, notre participation :

* Sera également revalorisée,
* Sera plafonnée au montant déclaré dans le présent dossier et ce sur la durée du contrat et pour un montant correspondant à 50% à parité avec la Région à la date du dépôt de dossier.

Les termes de la présente n’ouvrent pas de droit à l’application des conditions de rémunération servies dans le cadre des contrats couvrant la période de 36 mois débutant à partir du 1er septembre 2023.

Enfin, je joins, conformément à votre demande, une fiche de présentation de nos activités.

Fait à……………………, le………………………………….

Signature

1. Sous réserve de la publication de l’arrêté ministériel annoncé par la Ministre de l’enseignement supérieur et de la recherche [↑](#footnote-ref-1)